

20250404 Libération

https://www.liberation.fr/societe/immigration/cest-un-enfant-que-lon-a-presque-deshumanise-a-nanterre-un-jeune-ivoirien-dont-la-minorite-est-contestee-remis-a-la-rue-20250404_QB7TDF5UJVDTJ5BP5JXWE56I4/

Reportage

«C'est un enfant que l'on a presque déshumanisé» : à Nanterre, un jeune ivoirien dont la minorité est contestée remis à la rue

Article réservé aux abonnés

Depuis que son statut de mineur isolé a été révoqué, Alassane n'est plus pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Face à l'urgence, le collège André-Doucet, où il est scolarisé, se mobilise pour assurer l'hébergement de l'adolescent et réclamer des solutions pérennes.



A Paris, un mouvement s'est formé pour dénoncer le refus de l'Etat de scolariser les mineurs isolés (ici, devant le lycée Voltaire en septembre). (Edouard Caupeil /Libération)
par Théo Eberhardt

«*Tema ! Tema !*» Un collégien pointe la grille à son groupe d'amis. Derrière, des profs accroupis. Ils surplombent de longues affiches capricieuses couchées au sol et maintenues du vent par des cabanes à oiseaux et des pots de fleurs. On y tague à la bombe de peinture et on y insiste au marqueur : «Elève à la rue, élève ton budget», «Soutien à Alassane». Des murmures d'élèves se font entendre :

«— C'est qui ?

— Askip un Malien... Euh Ivoirien.

— Ah oui, l'grand ?»

Depuis le 27 mars, Alassane, élève de troisième au collège André Doucet de Nanterre (Hauts-de-Seine) n'est plus pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et a donc dû quitter le foyer qui l'hébergeait. Ce jeudi 3 avril, plusieurs dizaines de personnes sont venues manifester leur soutien à ce garçon devant l'établissement scolaire. Arrivé de Côte d'Ivoire en 2023, souffrant d'une maladie chronique sévère, l'adolescent assure avoir 15 ans et demi, mais sa minorité est contestée. Il s'est ainsi vu révoquer le statut de mineur isolé.

A lire aussi

[Mineurs non accompagnés : le RN a-t-il raison de dire que «60% sont majeurs» ?](#)

Sans domicile, il est aujourd’hui suspendu à des solutions précaires. Des nuits à droite, à gauche, en internat, au collège, à l’hôtel. Du système D et des plans B. Dans l’urgence, une cagnotte a été lancée par les parents d’élèves. «*Des gamins sont venus mettre leur pièce de 2 euros*», salue Sébastien, enseignant au collège. Y contribuent aussi les profs et la proviseure. Autour d’un calendrier, ils ont organisé des roulements pour s’occuper d’Alassane. Préparation des repas, lessives, compagnie…

«Une politique dégueulasse»

Devant la porte de l’établissement, autour d’uneenceinte, ils sont enseignants, élèves, anciens élèves, élus, maire, parents. La proviseure est en conseil de classe, elle ne va pas tarder. Dans l’attente, chacun vient dire son incompréhension et son écoûrement. Il y a cet élève de troisième surgissant d’entre les adultes : «*On voudrait qu’il vive comme nous, avoir un foyer pour faire ses devoirs.*» Puis les enseignants, les élus, les représentants syndicaux qui appellent à une «*situation pérenne*», fustigent un «*département qui se défaisse sans scrupules*». Hervé Lecomte, animateur du Réseau éducation sans frontières des Hauts-de-Seine, finit par s’indigner : «*Envers les mineurs non accompagnés (MNA), le département mène une politique…*»

Les bus scolaires passent. Leurs roues cognent sur les ralentisseurs. La fin de la phrase est inaudible. Il répète : «*Une politique dégueulasse.*» Et Hervé raconte qu’il reçoit tous les jours [des mineurs logés dans des hôtels](#), bien que [la loi Taquet de 2022 l’interdise](#). Avant de partir, le maire de Nanterre, Raphaël Adam (divers gauche), nous soupire : «*Les Hauts-de-Seine sont le département le plus riche de France, ils devraient aussi se donner les moyens d’être le plus solidaire.*»

A lire aussi

[A Lyon, un bâtiment privé confié à la municipalité pour accueillir 160 mineurs non accompagnés](#)

Le département, lui, se retranche derrière la décision de la cour d’appel de Paris, qui a prononcé la levée du placement d’Alassane le 10 février, remettant en cause sa minorité et les documents attestant son état civil et son âge. Contacté par *Libération*, le conseil départemental évoque une «*production de nombreux faux documents*» et explique : «*Cette décision de justice mettant fin à la responsabilité du département au titre de la protection de l’enfance, le département a informé [Alassane] de la fin de sa prise en charge, en prenant soin de lui laisser un délai pour trouver une solution d’hébergement [plus d’un mois et demi].*» L’avocat d’Alassane, maître Martin Jouvin, rétorque : «*Certes, le département ne l’a pas mis dehors du jour au lendemain, mais l’on sait très bien que les hébergements pour mineurs et majeurs sont complètement saturés.*»

«Il n'a pas eu d'enfance»

Timothée Lepoutre est professeur de français. Adossé à une rambarde, il nuance. «*Il ne s’agit pas pour nous de taper sur le département dans une visée militante et contestataire. Mais la vérité, c’est qu’il y a un MNA malade, qui est en train de passer son brevet pour s’émanciper et qui se trouve empêché sur une décision assez cynique des services du département.*» Le corps enseignant invite aussi à revenir à l’essentiel et à considérer qu’au-delà de la houle

politique et médiatique, il y a un adolescent dont il faut respecter l'intégrité. Que du haut de ses 15 ans, c'est un enfant qui a traversé un continent, a connu les ballottages entre la Côte d'Ivoire, la Libye et la France, l'isolement des siens et la méfiance de tout. «*C'est un enfant que l'on a presque déshumanisé. Comment lui ressent les choses ? Personne ne s'en préoccupe*», insiste Timothée.

Le rassemblement grouille. Timothée se décolle de sa rambarde. Comme pour conclure, il précise : «*Il n'a pas eu d'enfance, il est parti pour sa survie. Il faut arrêter d'imaginer qu'un gamin a risqué sa vie pour toucher 200 balles d'alloc.*» Finalement, la proviseure, Madame Hanany, fait son apparition. Portée par son devoir de réserve, elle fera concis : «*Merci pour maintenant et merci pour après car on ne lâche rien.*»